Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5252026-DE

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six octobre deux mille vingt -six, s'est réuni en session ordinaire à Signes sous la Présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL.

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Délibération n° : 525-2026

Annexe : Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de voix des membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 32
Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 4
Nombre de voix exprimées : 64
Nombre de membres excusés, absents : 2

Secrétaire de séance : Jean-Yves DOLISI

Présentes, Présents :

Laurence BRULEY	Henri BERGE	Franck NICCOLETTI
Bruno AYCARD	Hervé MICHAUT	Ollivier ARTUPHEL
Philippe SCHELLENBERGER	Pascal ROYER	Mikaël SCHNEIDER
Caroline ESPITALIER	Léo MANESSE	Carine PAILLARD
Blandine MONIER	Michèle OLIVER	Jean -Paul DANIEL
Jean-Michel CROMBEZ	Valérie BETTINGER	Ninuwé DESCAMPS
Myriam RIQUENA	Georges LUVERA	Jérôme TESSON
Roger ANOT	Caroline SANTINI	Didier CHAMPION
Patrice TONARELLI	Jérémie FABRE	Claude FABRE
Georges BOTELLA	Jacqueline BOUYAC	Marie-Laure PONCHON
		Jean-Yves DOLISI (commune et EPCI)

Représentées, Représentés (pouvoirs) :
Lyne FRICKER, déléguée de la commune de Roquevaire a donné pouvoir à Laurence BRULEY déléguée de la commune d'Auriol,
Marc LORIOL, délégué du Département du Var a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON déléguée du Département du Var,
Véronique MIQUELLY, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON déléguée du Département du Var.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5252026-DE

François DE CANSON, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à Georges BOTELLA délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Excusées, Excusés :
Jérôme ISNARD, Didier RÉAULT.

Etaient également présentes, présents :
Marc GARINEAUD, délégué de la commune de Pourcieux ; Philippe HERON, délégué de la commune de Pourrières ; Nathalie ROUX, déléguée de la commune de Rougiers ; Christelle MORERO, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume ; Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves ; Marie - Georges CRUCIANI, déléguée de la commune de Ceyreste ; Sylvie GUIGONNET, Présidente du Conseil Citoyen du Parc ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône ; Jean-Luc SOZEDDE, technicien de la commune de Trets.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Aude MOTTIAUX, Responsable du Pôle communication et participation citoyenne ; Amandine CARRÉ, Responsable du Pôle administratif et financier ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000.

Vu :
- le code de l'environnement, notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-4 et R. 333-1 à R.333-16 ;
- le décret n° 2017-1716 du 20 décembre 2017 portant classement du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- le décret n° 2022-812 du 16 mai 2022 modifiant divers décrets portant classement de Parcs naturels régionaux ;
- la délibération 453-2024 du Comité syndical en date 27 mars 2024 modifiant les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion ;
- les statuts du Parc naturel régional et notamment l'article 25.

Considérant que :
- Dans un souci de bonne gestion et d'optimisation du fonctionnement du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, il convient de faire évoluer les statuts ;
- Les statuts prévoient, article 25, que ceux-ci peuvent être modifiés, à l'initiative du Comité syndical, par un vote à la majorité qualifiée des deux tiers.

Le Président expose la nécessité d'approuver les modifications des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion afin d'assurer la fluidité du fonctionnement du Parc.

Les modifications appliquées aux statuts tels qu'annexés concernent :
- Des mises à jour réglementaires ;
- La continuité du syndicat et des statuts pour la période de révision et les démarches de classement ;
- Des éléments de détail sur le statut des Communes associées et des Villes portes ;
- Des éclaircissements sur le fonctionnement des assemblées pour le rendre davantage lisible ;
- Les modalités d'émission des avis du Parc ;
- Les modalités de fonctionnement du syndicat en cas d'empêchement du Président ;
- L'organisation du Bureau syndical et de la vice-présidence du Parc.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5252026-DE

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification statutaire annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en application des statuts.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Parc naturel régional de la Sainte Baume

Ollivier ARTUPHEL

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20261014-5252026-DE